

DEPARTEMENT  
DE LA  
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté-Egalité-Fraternité

-----  
VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composant :  
Le Conseil Municipal : 53

-----  
N°194

En exercice : 53

REGISTRE  
DES DELIBERATIONS

Présents : 46

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 17 DÉCEMBRE 2020

L'AN deux mille vingt, le 17 décembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 11 décembre 2020, s'est réuni à l'Embarcadère à 19h00 sous la présidence de Madame Karine FRANCLET, Maire.

Étaient présents : FRANCLET Karine, SACK Pierre, LENZI Ling, HADJI-GAVRIL Michel, BAZIZ Yasmina, MONTEIRO Miguel, REMY Marie-pascale, BIDAL Damien, DAUVERGNE Véronique, MARTIN Samuel, BOUZIDI Zakia, LESERRE Jose, GRANVORKA Princesse, DANDRIEUX Dominique , MESSEZ Marie-francoise , LEGENDRE Jerome, SACKHO Kourtoum, ALLAIN Philippe, DESIR Sandrine, GODIN Guillaume, LOE Patricia, Adjointes au Maire

AUGY Thierry, CHIKHDENE Zayen, DA SILVA Solene, DESCAMPS Alain, EMEL Maryse, SCHROEDER Cédric, GRYNBERG DIAZ Sandrine, GONCALVES PEIXOTO Maria Elisabete, CHARTIER Lewis, VACHER Annie, HOCINE Massinissa, HOUIS Margaux, OZHAN Mizgin, FAUCHEUX Gilbert, ANQUETIL Marie Amelie, KARROUMI Sofienne, BELAIR Katalyne, GUERRIEN Marc, KARMAN Jean jacques, NAULEAU Pierre yves, YAOU Fatima, BUTT Zishan, DAGUET Anthony, NEDELEC Soizig, COHEN-HADRIA Yonel, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Est absent : GILLY Jean Paul.

Représentés par :

Madame Christiane DESCAMPS

Monsieur Alain DESCAMPS

Monsieur Franck LE ROY

Monsieur Michel HADJI-GAVRIL

Madame Nadege NIFEUR

Monsieur Marc GUERRIEN

Madame Safia BOUCHA

Monsieur Jean jacques KARMAN

Madame Meriem DERKAOUI

Monsieur Anthony DAGUET

Madame Evelyne YONNET-SALVATOR

Monsieur Yonel COHEN-HADRIA

---

Secrétaire de séance : Yasmina BAZIZ

---

Direction Générale Adjointe Ressources/ Direction des Ressources Humaines/Service Développement des Compétences

OBJET : Création d'un emploi non permanent de vacataire

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le budget communal ;

Considérant l'impossibilité manifeste de recruter un médecin radiologue contractuel pour occuper l'emploi correspondant ;

Considérant la possibilité, dans l'attente, de recourir à des actes de téléradiologie ;

Considérant que le téléradiologue n'assure aucune présence physique et n'a pas de contact avec les patients ; qu'il n'est, en outre, soumis ni à une durée ni à des horaires de travail déterminés ; et qu'il ne peut donc bénéficier des dispositions du décret n°88-145 du 15 février 1988 aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Considérant que les collectivités territoriales peuvent, dès lors qu'il ne s'agit pas de pourvoir un emploi permanent, recruter des vacataires pour l'exécution d'actes déterminés ;

Considérant que le téléradiologue reçoit, après service fait, une rémunération qui comprend une part fixe et une part variable en lien avec le volume et la qualité des actes accomplis ;

Adoption à l'unanimité par 52 pour

DELIBERE :

AUTORISE le recrutement d'un téléradiologue vacataire pour effectuer l'interprétation à distance des clichés radiographiques réalisés par le centre municipal de santé Docteur-Pesqué.

DIT que l'intéressé percevra en fonction de l'activité et après service fait, une rémunération forfaitaire égale à cinq (5) euros bruts pour chaque dossier patient réalisé et une part variable subordonnée à la réalisation des objectifs qualitatifs et correspondant à 35 % de la somme totale mensuelle des actes réalisés et codifiés selon la classification commune des actes médicaux.

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer tout acte ou document afférent à ce dossier.

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération de ce vacataire et aux charges sociales afférentes seront inscrits au chapitre 012 du budget de l'exercice en cours.

Reçue en préfecture le : 18/12/20  
Accusé en préfecture :  
93-219300019-20201217-lmc118527-DE-1-1  
Publiée le : 18/12/20  
Certifiée exécutoire : 18/12/20

Le Maire,

Karine FRANCKET

